



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02-06-2025 /

Dossier complet le : 03-04-2026 /

N° d'enregistrement : 003382/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'installation photovoltaïque au sol

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE VAIR-SUR-LOIRE

Raison sociale

Commune de VAIR SUR LOIRE

N° SIRET

20005582000019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivités territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

CORNILLEAU

Prénom(s)

Amelie

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tous Dispositifs Dont Le Prelevement Est Supérieur Ou Egal A 30 M3 Par Heure Deau De Mer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur une ancienne aire de station de traitement des eaux usées de la commune de VAIR-SUR-LOIRE (44). Il consiste en la pose d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur le sol artificialisé, d'une puissance proche mais inférieure à 1000 kWc. La parcelle devant accueillir le projet appartient à la commune (ZW0066). Elle est d'une contenance cadastrale d'environ 2.5ha (24512 m² carré). Après comblements intégral de l'ex-lagune sud et partiel de la lagune nord, le site a été recouvert de pierre concassée damée pour supporter des automoteurs lourds (camions, chargeurs télescopiques et cars) actuellement affecté, au sud, de dépôts de matériaux (inertes de démolition de constructions, terre, concasses, ...) pour emploi ou réemploi par les services communaux et, au nord, le stationnement de cars de transports scolaires hors périodes d'activité. L'installation projetée sera localisée au sud de la parcelle. Son emprise sera d'environ 6000 m² carré (25 % de la surface de la parcelle). Les trois quarts de la parcelle conserveront leur usage actuel. Une clôture spécifique à la centrale sera mise en place autour de l'installation. Il n'y aura aucune démolition ni terrassement lourd.

4.2 Objectifs du projet

L'initiative du projet appartient à la commune. Son objectif est de subvenir en tant que producteur à une opération d'autoconsommation collective dont les consommateurs seront la commune, les entreprises de son territoire et ses habitants. En complément, la présence sur son territoire d'EOLA, énergies citoyennes en Pays d'Ancenis, permettra la réalisation d'action d'éducation en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétiques auprès des habitants de VAIR-SUR-LOIRE. Le projet contribue localement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, par conséquent, à la transition énergétique grâce à la production annuelle moyenne de plus de 1 000 000 kWh (1 GWh) d'électricité verte. Eu égard à la nature très anthropisée de la parcelle, l'insertion de la centrale de production solaire sur une part mineure de sa surface apparaît sans contrainte particulière.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Cette phase (I) de pose et de montage sera scrupuleusement préparée avec l'entreprise d'installation retenue. Durant quelques semaines, le flux de véhicules et personnels sur la parcelle du projet et sur ses voies d'accès s'accroîtra quelque peu par rapport au trafic actuel de véhicules municipaux, camions, cars scolaires et automobiles de particuliers. La phase I comprend : - dégagement des tas de matériaux et remise à niveau du périmètre de l'installation (sans déboisement ni même défrichage), - pose d'une clôture grillagée autour de l'installation projetée, - création momentanée de tranchées pour l'enfouissement des câbles électriques basse tension jusqu'au poste de raccordement ENEDIS (150 m), - pose des structures supports (acier ou petits plots béton) et des modules photovoltaïques, - raccordement des modules photovoltaïques, - installation du poste de transformation par ENEDIS, - câblage et raccordement au réseau électrique, - mise sous tension et réalisation des essais pour mise en service, - mise en service de la centrale, sans artificialisation supplémentaire du sol. Durée des travaux : au plus 3 mois (automne/hiver 26/27) La clôture ajoutée permettra le passage libre de la petite faune terrestre car sans seuil plein à sa base. Pour cette installation, les panneaux seront fixes orientés est-ouest avec une faible inclinaison. Pour réduire au mieux l'empreinte environnementale de l'ensemble de la parcelle cadastrale déjà très anthropisée depuis des dizaines d'années, l'installation sera posée directement sur le sol, au lieu d'y être fixée, grâce à des lests en béton ou des caissons autolestés en acier galvanisé de type Heliosbox ou équivalents, supportant les panneaux. L'installation ne comprend donc aucune fondation. En

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase de production (II) est prévue pour une durée d'au moins trente ans, à compter de la date de mise en service. Le suivi et la gestion de cette phase se font très principalement par voie télématique. La production d'électricité photovoltaïque sur de si petites surfaces ne requiert aucune présence humaine permanente, ni même fréquente. La présence humaine sera ponctuelle et strictement limitée : - à la maintenance (vérifications semestrielles clôture et installation, nettoyage, renouvellement des onduleurs (15 ans + ou moins 5 ans), - aux éventuelles interventions d'urgence, - ainsi qu'aux visites éducatives du public, local ou plus éloigné. En phase de démontage (III), les composants principaux seront désolidarisés, retirés du site et recyclés (acier des supports et fixation, panneaux (>95%), câbles...) par les filières appropriées (exemple : SOREN pour les panneaux) ou réemployés (petits plots en béton). Le site sera remis dans son état initial. Le nettoyage des panneaux se fera de manière mécanique (brossage) avec de l'eau osmosée. Dans l'objectif de réduire la fréquence de ces interventions, la pose d'un drain sur chacun des panneaux est à l'étude.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à déclaration préalable

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du projet Longueur clôture Surface panneaux est/ouest (1596 panneaux de 625 Wc) et supports sur sol Puissance de l'installation Surface fondation de l'installation Surface fondations de la clôture Surface fondations poste transformation	(5700, m ²) (400, m) (4600, m ²) (998, kW) (Nulle, m ²) (5, m ²) (13, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Vair-sur-Loire

Code postal : 44150 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°6'32"O Lat. : 47°23'51"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuve le 16/12/2019, modification simplifiée 1 du 7/06/2021, zone NI1 : secteur naturel destiné aux installations... aux services publics ou d'intérêt collectif... pour les énergies

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Cf page 3 de l'annexe 8.2 Mention des ZNIEFF de type I et de type II : voir page 3 de l'annexe 8.2. L'aire de l'installation ainsi que ses abords nord sont classés hors zone humide dans le PLU de la commune. De fait, l'ensemble de la surface est artificialisée depuis plusieurs dizaines d'années (ancienne station de traitement par lagunage des eaux usées, comblement ultérieur avec
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE départemental arrêté le 20/06/2024. Sur le territoire de la commune sont concernées l'A11, la RD723 et la voie SNCF. L'aire du projet n'est pas à proximité des zones concernées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone humide. Voir annexe extraite du PLU. La zone humide du PLU est située à l'est et pour partie au sud, en contrebas du projet (plus de 2 mètres à plus de 3 mètres d'ouest en est). Le projet remplace un espace de matériaux inertes par un autre matériau inerte (panneaux photovoltaïques)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Loire Amont - Loire Atlantique
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Arrêté préfectoral du 12/03/2001 en cours de révision L'aire du projet se trouve hors zone à risque
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est situe a plus de 1 km du projet, Vallee de la Loire de Nantes aux Ponts de Ce (1.4 km)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour realiser le projet, selon la structure portante qui sera finalement retenue, l'apport de : - quelques kg d'acier et en moyenne d'une douzaine de kg de lest (sable, gravier, eau, materiau disponible sur site), -ou de petit bloc en beton prefabrique par panneau photovoltaïque seront necessaires pour fixer et orienter les panneaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Comme relate plusieurs fois précédemment, l'ensemble de la parcelle cadastrale est anthropisée depuis des décennies. La zone projetée pour l'installation est occupée uniquement par des déchargements de broyats de végétaux, terre ou matériaux inertes déplacés ou enlevés pour réemploi lorsqu'une occasion se présente, pour et par les services communaux. C'est une aire dont
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve au Sud-Ouest à plus d'un km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Les mesures prévues en cas d'incendie de l'installation : Cf. plus haut "réserve incendie". Dans le cas éventuel d'un incendie, les fumées seront dissipées dans l'atmosphère et les eaux s'infiltreront naturellement comme les eaux de pluies. De rares éléments solubles dans l'eau pourront ainsi être entraînés. L'essentiel de la masse par rapport à la masse initiale se trouvera en surface et sera enlevé,
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'installation se trouve à l'extérieur du bourg. Les arbustes situés dans les jardins des propriétés privées, la haie arbustive au nord de la chaussée se trouvant au nord de la parcelle et la haie composée également d'arbres de haut jet au sud de cette même chaussée constituent un double ou triple obstacle à la visibilité de l'installation. L'unité de production comme c'est déjà le cas de l'aire
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le PLU de la commune de Vair-sur-Loire prend en compte tant l'état très artificialisé de la parcelle que de son potentiel photovoltaïque dans ses deux dernières versions. Il établit une zone NI1, dans laquelle se situe le projet comme favorable à l'installation photovoltaïque. À l'occasion de sa révision en 2019, l'état initial avait établi les zones naturelles et défini les zones les plus sensibles. L'aire du projet ne se situe pas dans de tels espaces. La parcelle concernée est inscrite dans le projet du document cadre de la Chambre d'Agriculture.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour ce projet excentré au sud-ouest du bourg, les phases à risques, bien que mineurs, sont l'installation et le démontage. Durant ces quelques semaines, il y aura un accroissement de flux de véhicules et de personnels. En vue de leur évitement et réduction, la commune demandera aux entreprises intervenant, lors de l'une ou l'autre phase, leur plan de prévention du personnel et du milieu. En phase de production, durant au moins 30 ans, à l'exception de rares et courtes visites (environ 1 jour sur 100) programmées ou d'urgence, il n'y aura pas d'effet notable lié à la centrale photovoltaïque projetée.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les elements precises dans ce formulaire apportent une presentation globalement complete et fidele du site d'implantation, fotalemen anthropise depuis plusieurs dizaines d'annees deja. Les impacts lors des phases d'installation, de production et de demontage sont mineurs en comparaison des consequences positives generees. En consequence, nous pensons que le projet sur le quart sud de l'ancienne station d'epuration des eaux usees peut etre dispense d'etude environnementale. Il n'interfere pas avec les autres activites humaines sur la parcelle et ne denature pas davantage de cette derniere ni son environnement proche ou plus lointain.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **CORNILLEAU**

Prénom Amelie

Qualité du signataire Maire de VAIR SUR LOIRE

À VAIR SUR LOIRE

Fait le 26-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)